

**Conseil municipal – Lundi 22 février 2021**

**À l'ordre du jour de ce conseil municipal : le pacte de gouvernance de Bordeaux Métropole, le suivi de grands dossiers comme celui du stade nautique ou du prolongement de la ligne A...La question complexe des squats a nourri les débats avec l'adhésion de la Ville de Mérignac à la plateforme locale de résorption des squats.**

Le Conseil municipal s'est ouvert par un hommage à Paul Brilli, figure du monde du cinéma et à l'origine du Mérignac Ciné.

Le projet de pacte de gouvernance de Bordeaux Métropole était à l'ordre du jour de ce conseil. À cette occasion Alain Anziani, Maire de Mérignac et Président de Bordeaux Métropole, a rappelé les liens étroits entre les communes et la Métropole qui s'expriment notamment à travers divers temps d'échanges et de gouvernance (Conseil métropolitain, Conférence des Maires, commissions et groupes de travail). Alain Anziani a souligné qu'il souhaite ouvrir la porte de la Métropole aux habitants et renforcer le dialogue avec eux.

**Une plateforme locale de résorption des squats**

La métropole connaît depuis une dizaine d'années une présence importante de populations issues principalement de Bulgarie et de Roumanie vivant dans des squats. Le CCAS de Mérignac accompagne les familles en facilitant leur domiciliation et l'accès aux droits, en favorisant la scolarisation des enfants, en œuvrant pour la médiation avec le voisinage, en mobilisant ses partenaires associatifs pour l'accès à l'alimentation.

La résorption des squats et des campements s'avère un enjeu majeur pour pallier des situations indignes et insupportables pour les populations, les riverains et les communes. Une action conjointe de l'ensemble des partenaires en particulier de l'État, du département, des communes et de la métropole, est indispensable.

Les élus mérignacais ont approuvé l'adhésion de Mérignac à la plateforme locale de résorption des squats, pilotée par l'Etat et confiée à la fondation COS Alexandre Glasberg.

L'accès au logement est d'emblée ciblé comme l'issue favorable et recherchée dans le cadre de cette stratégie. Elle vise à éviter les expulsions sèches en proposant des solutions aux personnes concernées, toutefois elle ne les empêche pas. La plateforme est dimensionnée à hauteur de 3 Équivalent Temps Plein (ETP) avec un budget annuel estimé à 200 000 euros. Le financement est partagé par l'État à 60%, le Conseil Départemental à 20% et Bordeaux Métropole à 20%, soit 40 000 euros en 2020.

La Ville s'engage ainsi à :

- Coordonner, à travers sa mission « publics spécifiques », les interventions des différents partenaires sur les sites,
- Coordonner les actions de prévention et de sécurisation des sites vulnérables et des sites libérés (post-évacuation),
- Mettre en œuvre en lien avec la métropole les expérimentations en matière d'Espaces Temporaires d'Insertion (ETI),
- Permettre la domiciliation et l'accompagnement social des publics avec son CCAS.

Alain Anziani a rappelé la complexité de la question des squats et la diversité des situations de leurs occupants, « *il faut trouver une solution entre l'émotion et la raison* ». Il invite les parlementaires à se saisir de la question du statut des déboutés du droit d'asile afin que ces personnes disposent de droits et que les institutions et collectivités puissent répondre légalement à cette problématique.

**Également à l'ordre du jour :**

- Le conseil municipal a validé une convention avec Bordeaux Métropole pour le financement de la modernisation de l'éclairage public le long de l'extension de la ligne A du tramway entre Quatre chemins et l'aéroport. Les interventions portent sur 321 points lumineux à créer, remplacer ou moderniser.
- Approbation de la convention patrimoniale et financière liée à la construction du stade nautique métropolitain. Cette convention a été approuvée en conseil métropolitain le 29 janvier dernier.

**Contact presse :**

Virginie Bougant, 06 27 52 48 69 – [v.bougant@merignac.com](mailto:v.bougant@merignac.com)